

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
2B – HAUTE-CORSE

De la commune de Vallica

Séance du 23 mars 2024 à 11 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M CASTELLANI Jean-René

Etaient présents : Mme ANTONIOTTI Marie-Christine, Mme ANTONIOTTI Michelle, Mme BONFANTI Raffaella, Mme ESCEDI de CAPO Frédérique, M LUIGI Serge, M LUIGI Toussaint.

Secrétaire de séance : Mme BONFANTI Raffaella.

Nombre de conseillers

- En exercice : 7
- Présents : 7
- Procurations : 0
- Votants : 7
- Absents : 0

N° de la délibération

3/2024

Date de convocation

13 mars 2024

Date d'affichage

27 mars 2024

OBJET

Isolation phonique salle des fêtes, demande de financement.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une isolation phonique entre la salle des fêtes et l'appartement communal sis au-dessus, afin de limiter les nuisances sonores de nos locataires. En effet, à ce jour aucune isolation phonique n'existe dans cette salle.

Pour cela plusieurs devis ont été réalisés, par trois entreprises, après analyse, le montant estimatif de ces travaux s'élève à la somme de 15 000,00 €,

Le Maire propose d'approuver, la réalisation de ces travaux et de solliciter, vu que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assumer les dépenses, une aide financière auprès de la Collectivité de Corse, selon le plan de financement suivant :

- | | | | |
|-------------------------|-----|------|-------------|
| • Collectivité de Corse | 80% | soit | 12 000,00 € |
| • Commune | 20% | soit | 3 000,00 € |

Délibération certifiée
exécutoire en
sous-préfecture
le 27 mars 2024

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la réalisation de travaux d'isolation phonique de la salle des fêtes ;
- Le plan de financement proposé ;
- Et autorise le Maire à signer tous documents afférant à ce projet.

Fait et délibéré à Vallica, le 23 mars 2024

Le Maire,

M Castellani Jean-René
(Signature et Cachet)